



### SOMMAIRE

- Retraite des membres de la CVR à Mwaro 2
- Activités de la Commission Vérité et Réconciliation pour le second semestre de l'année 2020 2
- Gitega: clôture provisoire des activités de la CVR 3
- Participation des Commissaires de la CVR à la retraite sénatoriale 4

Depuis le mois de janvier 2020, la CVR a entamé des activités d'exhumation dans les provinces Gitega et Karusi. Ces activités ont également eu lieu à Ngozi dans la commune de Marangara, colline Burenge, sur interpellation de l'administration.

Depuis le 8 mai 2020, la CVR avait suspendu les activités d'exhumation pour pouvoir mieux se préparer aux élections du 20 mai 2020. Cependant, avant les élections, le Bureau de la CVR s'est déployé dans les différents diocèses du Burundi pour échanger avec les évêques sur l'organisation des ateliers d'information en faveur des hommes de l'Eglise sur les activités de la CVR afin d'amener ces derniers à s'impliquer dans le processus de dé-traumatisation.

Des équipes restreintes des Commissaires et Cadres se sont rendues à Gitega - Tankoma et Matana - Gitandu, pour procéder à la vérification des fosses communes signalées dans ces endroits.

En date du 02 juillet 2020, les Commissaires ont décidé la clôture officielle des activités d'exhumation dans le centre du pays, la finalisation du plan opérationnel pour la période restante et l'organisation d'une retraite pour échanger sur la vie de la Commission. La Plénière a lors recommandé de se retirer à Mwaro pour mieux travailler.

### EDITORIAL

Génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, personnes disparues, personnes assassinées, disparitions forcées, victimes, dépositions, enquêtes et investigations... Voici quelques mots du vocabulaire qui devient de plus en plus familier à la Commission Vérité et Réconciliation du Burundi, CVR.

Que n'a-t-on pas encore entendu à propos des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Burundi dans son passé lointain et proche?

Certains burundais et même des étrangers voudraient que la CVR passe à la vitesse supérieure pour déjà qualifier ces violations alors qu'elle est encore au début des enquêtes et investigations.

On a entendu d'autres accuser la CVR soit de rouler pour le parti au pouvoir, soit pour une seule composante ethnique de la société burundaise.

Et si tout le monde laissait les Commissaires travailler! Le chantier est immense. Du 26 février 1885 au 4 décembre 2008. La CVR est à l'œuvre. Elle est en train d'élucider toutes ces violations des droits politiques, civils, économiques et sociaux majeurs. Le moment venu, la CVR établira, certainement, les responsabilités des uns et des autres dans ces violations. Elle ne manquera pas de dire qui a fait quoi. Des individus, des institutions, des personnes morales et des groupes...

Déjà l'ancienne puissance coloniale a mordu à l'hameçon. La Belgique, devant les conclusions auxquelles la Commission Vérité et Réconciliation du Burundi arrivera quant au rôle du colonisateur dans les violences cycliques qui ont endeuillé le Burundi, vient à son tour de lancer la réflexion. Elle veut aussi instituer une Commission spéciale chargée d'examiner, entre autres, le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), les conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver.

Qui vivra verra!

Amb.Pierre Claver Ndayicariye



*Mgr Simon Ntamwana, Archevêque de Gitega bénissant les restes humains des victimes exhumés sur le site de Mutobo en commune Giheta, avant la messe de circonstance (Photo CVR, 17/07/2020.)*

## RETRAITE DES MEMBRES DE LA CVR A MWARO, 21-25/7/2020



**Photo de famille des membres de la Commission Vérité et Réconciliation lors de la clôture de la retraite de Mwaro, le 24/08/2020**

Comme convenu lors de l'Assemblée plénière du 02 juillet 2020, les Commissaires de la CVR, accompagnés par trois Cadres se sont rendus à Mwaro pour la tenue d'une retraite de trois jours avec trois points à l'ordre du jour : (1) analyse et validation du Plan opérationnel et son chronogramme, (2) échanges sur l'approche méthodologique sur la recherche de la vérité dans la région sud sur la période 1972, (3) échanges relatifs à l'organisation interne de la CVR.

La retraite a eu lieu du 21 au 25 Juillet 2020, sous la conduite du Vice-président de la Commission, Rév. Clément Noé Ninziza. Le Plan opérationnel 2020-2021 et son chronogramme mettent en relief notamment l'exhumation d'un échantillon représentatif de fosses communes de 1972 se trouvant dans les provinces du Sud du pays (Makamba, Bururi et Rumonge) et les auditions des personnes ressources de ces localités.

Une autre grande décision de Mwaro a été la restructuration des sous-commissions de travail de la CVR couvrant tous les domaines d'action de la Commission.

### ACTIVITÉS PROGRAMMÉES DE LA COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2020

- ◆ Consulter les archives disponibles sur la crise de 1972 et en identifier les lieux de conservation.
- ◆ Collecter, cataloguer et exploiter des documents indispensables pour la qualification des violations des Droits humains.
- ◆ Exhumer un échantillon représentatif de fosses communes de 1972 se trouvant dans les provinces de Makamba, Bururi et Rumonge.
- ◆ Auditionner les personnes ressources autour des fosses excavées au sud (Makamba, Bururi et Rumonge).
- ◆ Auditionner des acteurs clés de la crise de 1972 encore en vie.
- ◆ Organiser des ateliers régionaux CVR\_EAC (veuves et orphelins des différentes crises).
- ◆ Organiser une rencontre avec les jeunes scolarisées (région sud).
- ◆ Constituer et former des points focaux des Institutions auprès de la CVR.
- ◆ Organiser des missions de la CVR auprès des partenaires internationaux et de la Diaspora.
- ◆ Organiser des exhumations des fosses communes dans les régions Nord, Centre-est et Ouest.
- ◆ Organiser un atelier de renforcement des capacités des Commissaires sur le Droit International Humanitaire.
- ◆ Recruter des experts juristes en appui à la qualification des responsabilités.
- ◆ Organiser une grande conférence-débat sur les thèmes les réparations, le pardon, la réconciliation, la journée de commémoration, les sites mémoriaux, les réformes institutionnelles et la réécriture de l'Histoire.
- ◆ Mener une enquête en Mairie de Bujumbura pour identifier et vérifier les fosses communes.
- ◆ Préparer la conduite d'une campagne nationale de collecte des données ODK (Open Data Kit) (lettre+ contacts)
- ◆ Mener une réflexion sur les maisons des mémoires pour la conservation des restes humains et autres objets mémoriels.
- ◆ Amorcer une réflexion sur la méthodologie de réécriture de l'Histoire.
- ◆ Organiser des rencontres avec les institutions publiques et d'autres parties prenantes.
- ◆ Créer un Réseau des journalistes CVR.
- ◆ Organiser des ateliers avec les diocèses catholiques sur le pardon et la réconciliation.
- ◆ Organiser un atelier sur les réparations comportant à la fois des mesures individuelles et collectives, tant matérielles, morales que symboliques.

## GITEGA: CLÔTURE PROVISOIRE DES ACTIVITÉS DE LA CVR



La Commission Vérité et Réconciliation du Burundi (CVR) a temporairement arrêté ses activités d'exhumations des restes humains des fosses communes de la province de Gitega. La cérémonie officielle de circonstance a eu lieu vendredi le 17 juillet 2020. A cette occasion, la CVR a organisé une messe en mémoire des victimes des massacres de 1972 qui ont été jetées dans les fosses communes de Mutobo et de Nyambeho.

L'office religieux a été dirigé par l'Archevêque du Diocèse de Gitega, Mgr Simon Ntamwana. Celui-ci a rappelé aux Burundais qu'il n'y a aucune raison de s'entretuer et il a demandé aux personnes présentes à la messe de demander pardon au Seigneur pour toutes les tueries intervenues dans le passé douloureux du Burundi.

La messe avait été précédée par une visite guidée d'une nouvelle maison construite par la CVR en faveur d'une famille vivant dans une habitation érigée au-dessus des fosses communes à Mutobo. Tout au début de la messe, Mgr Simon Ntamwana avait béni les restes des ossements des 658 personnes tuées et jetées dans les deux fosses communes de Mutobo en 1972.

S'adressant à la presse, à la fin de la messe, le Président de la CVR a déclaré que certaines victimes exhumées avaient été jetées dans les deux fosses communes les bras ligotés derrière le dos par des cordes spécialement utilisées par les militaires. Or, il n'y avait dans la localité nul autre endroit où ces cordes pouvaient être trouvées en 1972 que dans les camps militaires.

Pour lui alors, tout le monde devrait demander pardon parce que les Burundais ont péché contre Dieu en pensée, en paroles, par actions ou par omission, comme le disent les chrétiens catholiques tout au début de chaque messe.

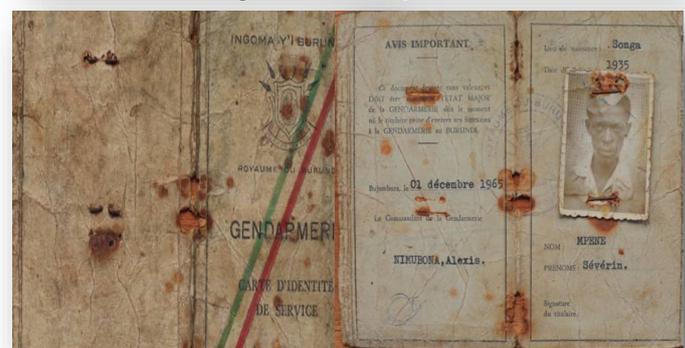
Pour rappel, en plus des ossements humains, la CVR a également exhumé à Mutobo et à Nyambeho, des vêtements, des chaussures et autres effets personnels des victimes, dont une carte de service d'un certain Mpené Séverin, agent de la gendarmerie burundaise, originaire de la commune Songa de la province Bururi dont le numéro d'immatriculation était 972. "Cette carte a été retrouvée dans des vêtements lors de la fouille », a déclaré l'Ambassadeur Pierre Claver Ndayicariye.



Des restes humains des tueries de 1972 exhumés à Mutobo



Une victime retrouvée ligotée dans l'une des fosses communes de Mutobo



Carte d'identité de service du gendarme Séverin Mpené tué en 1972 et retrouvé dans l'une des fosses communes de Mutobo

## PARTICIPATION DES COMMISSAIRES DE LA CVR A LA RETRAITE SENATORIALE TENUE AU GRAND SEMINAIRE JEAN PAUL II EN PROVINCE DE GITEGA, LES 30 ET 31 JUILLET 2020

En dates des 30 et 31 juillet 2020, le Sénat de la République du Burundi a organisé une retraite sénatoriale au Grand Séminaire Jean Paul II en province de Gitega.

Les travaux de cette retraite sénatoriale étaient dirigés par le Très Honorable Révérend NDIKURIYO, Président du Sénat de la République du Burundi.

Cette retraite sénatoriale a connu la participation des Honorables Sénateurs élus en 2015, ceux élus le 20 juillet 2020, les députés élus le 20 mai 2020, les représentants du Gouvernement, les commissaires membres de la Commission Vérité et Réconciliation et les représentants de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

Le thème de cette retraite sénatoriale était « La réforme administrative du 21 août 1925 au Burundi et ses conséquences : Actions à mener pour faire face aux conséquences politiques, économiques et sociales ».

Au cours de cette retraite, le Commissaire Aloys Batungwanayo a fait une présentation intitulée : « Réforme administrative du 21 août 1925 au Burundi : aspects internationaux »

Parlant des fondements de cette réforme, le Doctorant Batungwanayo a expliqué que le Burundi a été envahi par les Belges de Pierre Ryckmans et qu'il a été occupé militairement pendant 4 ans. Le Ruanda-Urundi est devenu sous mandat (1916-20/10/1924), territoire d'occupation placé sous l'administration de la Belgique par la Société des Nations (SDN). Le Burundi sera placé sous tutelle après la 2ème guerre mondiale.

A propos de l'invasion du Burundi par les Belges, il a rappelé le témoignage de François Ryckmans : « En tout, plus de 720 officiers et sous-officiers belges, près de 12.000 soldats congolais, accompagnés de plus de 8.000 porteurs — par rotations, souvent de six mois, ce qui fera un total de plus de 260.000 porteurs pour toute la guerre ! — qui vont combattre au Tanganyika (l'actuelle Tanzanie continentale). Bujumbura a été prise aux Allemands quelques semaines plus tôt, avec le Burundi et le Rwanda ».

François Ryckmans est le petit fils de Pierre Ryckmans qui a envahi le Burundi en 1916. Il dirigea le Burundi jusqu'en 1938. C'est lui qui a fait construire la prison, le tribunal et le parquet de Gitega en 1926. C'est lui qui a condamné dans le même tribunal Inamujandi et Runyota Kanyarufunzo.

Après la 1ère, les USA devaient coloniser le Burundi mais n'avaient pas ratifié le traité de Versailles. La Belgique était guidée par le traité de neutralité depuis 1830. En toute violation des ces textes de lois, une convention de cession du Burundi à la Belgique fut signée entre celle-ci et les USA moyennant certaines facilitations. La SDN viendra pour bénir cette convention. Ainsi la Belgique aura le plein droit d'administrer le Burundi et même d'en amputer une très grande partie de Bugufi avec la convention dite « Orts — Milner ».

A partir du 21 août 1925, le Burundi dit « territoire du Ruanda-Urundi » sera annexé au territoire du Congo belge. Il forme désormais un Vice-gouvernement général dépendant du gouvernement général de Léopoldville. Cette réorganisation administrative vient renforcer la mainmise sur le Burundi. Toutes les lois sur le Burundi seront l'émanation des seuls Belges. L'administration royale ne sera qu'un château de carte. Les Belges nommeront ceux qu'ils veulent sans consulter le Roi. C

La loi sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi, du 21 août 1925, aura beaucoup de conséquences. Avec la nouvelle administration directe, le pouvoir monarchique sera fondé sur les ethnies instaurées par la loi du 21/08/1925. Les Barundi paraîtront désormais comme des Bahutu, Batutsi, Batwa et Baganwa, des ethnies désormais antagonistes. La réorganisation administrative aura créé des identités meurtrières qui abouti-

ront aux violations graves des droits de la personne humaine. Des trois ethnies telles que décrétées par cette loi, certains groupes seront déshumanisés et d'autres angélisés. Beaucoup de textes tant nationaux et internationaux seront mis en place par l'administration belge et sont toujours en vigueur ; beaucoup d'écrits sur l'ethnisation de la société burundaise faussant ainsi la vraie identité des Barundi seront produits. La création et l'entretien des identités meurtrières empêchent jusqu'aujourd'hui de bien faire une bonne lecture socio-anthropologique du Burundi qui pourrait régler plusieurs problèmes pour son développement. Les Barundi ont accepté l'ethnisation de la société burundaise jusqu'à le mettre dans la Constitution. La question des quotas ethniques fait couler beaucoup d'encre et de salives dans certains milieux tant burundais que non burundais. L'ethnisation de la société burundaise a détruit l'Etat-Nation du Burundi. La problématique du paternalisme colonial se pose toujours avec acuité dans les milieux internationaux faisant du Burundi une sorte de chasse gardée de la Belgique.

Les négociations d'Arusha ont eu comme base, la lecture sociopolitique telle que décrite selon cette loi du 21 août 1925. L'éducation est l'outil de colonisation et d'assimilation par excellence : on enseigne aux Barundi l'histoire, la religion, les lois et les valeurs européennes. Les Barundi adoptent malgré eux et intègrent la culture des Européens dans leur vie au quotidien. La diabolisation d'un groupe social de Burundi sciemment décrite et laissée par les écritures poussent toujours à l'Occident à vouloir intervenir au Burundi pour « protéger » une minorité sous prétexte que le groupe majoritaire est foncièrement mauvais et sanguinaire par essence.

Le Commissaire Aloys Batungwanayo conduit et recommande ceci, à propos de la Belgique:

- ◆ Créer un cadre de discussion (Burundi-Belgique) pour l'identification et le rapatriement des archives sur le Burundi ;
- ◆ Fournir les chiffres exacts des Barundi morts sur le champ de bataille en tant que porteurs lors de la première guerre mondiale ;
- ◆ Contribuer financièrement à écrire un manuel scolaire incluant l'histoire coloniale et l'histoire des conflits au Burundi depuis l'époque coloniale jusqu'aujourd'hui ;
- ◆ Mettre l'histoire coloniale dans leurs curricula à enseigner depuis l'école primaire jusqu'à l'université;
- ◆ Faire des déclarations officielles aux Nations-Unis que les clichés faits sur les Barundi étaient sans fondements ;
- ◆ Tenir compte dans toutes les approches de solution durable, du contenu de cette loi qui a institué l'ethnisation au Burundi ;
- ◆ Mettre ensemble des chercheurs (Barundi, Belges, Allemands) pour étudier la question des ethnies au Burundi « décrétées par le roi Belge » ;
- ◆ Participer financièrement dans l'organisation des débats au niveau national autour de la question des ethnies au Burundi pour recueillir les points de vue des Barundi afin d'avoir des idées qui peuvent aider dans l'adoption des politiques publiques mettant en avant l'harmonie de la société burundaise ;
- ◆ Coopérer sans faille avec la Commission Vérité et Réconciliation « CVR » du Burundi
- ◆ Demander officiellement pardon aux peuple Barundi.

